



POSTE PROPOSÉ

Directeur(trice) Général(e) du GECT-HC

CONTRAT

CDI; Détachement; Mutation

DESCRIPTIF

DIRECTEUR GENERAL DU GECT HC

L'Hôpital de Cerdagne est organisé via un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), avec une participation de la France à la gouvernance et au financement de l'hôpital à hauteur de 40%, en coopération avec la Communauté autonome de Catalogne qui détient 60% des parts. Il couvre un territoire transfrontalier de 35 000 habitants pour une activité MCO. L'hôpital de Cerdagne est le seul hôpital transfrontalier en Europe soignant indistinctement des patients espagnols et français dans les mêmes conditions de prise en charge.

La fiche de poste indique les missions et les fonctions du/de la Directeur(trice) Général(e) du GECT-HC. Ce poste est disponible par détachement ou mise à disposition pour les directeurs d'hôpitaux ou par contrat. En fonction de la liste de classement du jury, le poste de Directeur Général adjoint est susceptible d'être proposé aux candidats.

1. MISSIONS

Le/La Directeur(trice) Général(e) du GECT HC assure le pilotage et la gestion de l'Hôpital de Cerdagne. Dans ce cadre il assume les missions suivantes :

Le bon fonctionnement du GECT HC et de l'Hôpital de Cerdagne.

La gestion de l'établissement sur les plans budgétaire, humain et matériel.

La relation avec l'environnement extérieur transfrontalier.

Faciliter l'expression et la satisfaction des usagers.

De rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration et au Bureau Exécutif.



Il/Elle applique les décisions du Conseil d'Administration (14 membres) et du Bureau Exécutif (Directoire de 5 membres), instances représentatives des deux membres de la coopération, la Généralité de Catalogne et la République Française.

Qualification :

Titulaire du diplôme de directeur d'hôpital de IEHESP ; Masters en politiques sanitaires.

Compétences :

- Expérience de direction d'un établissement sanitaire.
- Connaissance des spécialités MCO, des politiques publiques sanitaires et médico-sociales.
- Maîtrise du français, catalan et/ou castillan.

Savoir (Connaissances) :

- Possède des connaissances et des compétences en stratégie et en management global.
- Maîtrise les fondements et l'évolution des politiques publiques en matière de santé pour la France et la Catalogne.
- Maîtrise les règles budgétaires et comptables.

Savoir Faire (Expérience) :

- Vision stratégique sur les politiques sanitaires et sur les politiques transfrontalières.
- Possède un sens du management en environnement complexe.
- A le sens de la décision et de la notion de rendre compte (management par objectifs).
- Connaît l'environnement de travail et des organisations en milieu hospitalier et sur les politiques sanitaires.

Savoir être (Aptitudes comportementales)

- Sait être autonome dans son travail.
- Est force de proposition.
- Dispose de qualités d'écoute, d'accompagnement et de mobilisation des équipes.
- Sait s'adapter à l'environnement, prend en compte ses dimensions culturelles



2. POSITION DANS LA STRUCTURE

Liaisons hiérarchiques directes:

Le Bureau Exécutif (Directoire représentant l'ARS et CATSALUT, composé de 2 membres français et 3 membres catalans).

Liaisons fonctionnelles :

Le Directeur Général Adjoint.

L'équipe de direction.

3. FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL DU GECT – HC

Le Directeur Général du GECT HC a notamment pour fonctions de :

1) Exécuter et faire appliquer les décisions du Conseil d'Administration et de la Présidence.

2) Représenter le GECT HC d'un point de vue administratif et instaurer le contact avec les administrations publiques, les institutions, les entités et les particuliers.

3) Élaborer le projet de budget annuel, en accord avec les plans d'actions adoptés et, le cas échéant, élaborer des modifications à cette proposition. Il lui revient aussi délaborer le rapport d'activités, le bilan de situation et le compte de résultat.

4) Administrer le patrimoine et les biens du GECT HC ;

5) Exécuter le plan d'investissements annuel.

6) Approuver et exercer les missions de l'organe contractant en matière de travaux, d'installations, de services et de fournitures dès lors que le montant concerné n'est pas supérieur aux limites fixées par le droit applicable aux marchés publics.

7) En accord avec les critères du Bureau Exécutif, élaborer les propositions d'effectif de personnel du GECT HC, des bases des épreuves de sélection du personnel et des concours de recrutement aux postes de travail et d'offre d'emploi du GECT HC.



8) Développer la politique de ressources humaines approuvée par le GECT HC, et, à cette fin, souscrire ou résilier des contrats de travail avec le personnel sous contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaire ou suppléant ; exécuter les décisions du GECT HC en matière de rémunération ainsi que toutes les actions qui, dans ce domaine, lui sont confiées.

9) Ordonner les paiements du GECT HC et gérer sa trésorerie, en conformité avec les attributions qui lui auront été assignées par le Conseil d'Administration, superviser la comptabilité et surveiller l'accomplissement des principes et des critères applicables.

10) Veiller à l'amélioration des méthodes de travail et à l'introduction des innovations technologiques adéquates, ainsi qu'au maintien et à l'entretien des services, des installations et des équipements et à l'obtention d'un degré adéquat de qualité dans l'assistance médicale fournie.

11) Préparer les dossiers qui, par le biais du Président et du Bureau Exécutif, doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et tenir ce dernier au courant des informations nécessaires à l'exercice de ses compétences, notamment pour ce qui est de la confection et de l'accomplissement du budget annuel et des plans pluriannuels d'action.

12) Informer régulièrement du fonctionnement et de l'état de situation du GECT HC, à la demande du Conseil d'Administration.

13) Elaborer des rapports et études avec les institutions étatiques, communautaires et internationales.

14) Toute autre fonction qui lui aura été confiée expressément ou qui lui aura été déléguée par le Conseil d'Administration ou par le Président, dans le cadre de leurs compétences respectives.

4. EVALUATION

Entretien individuel d'évaluation annuelle (Bureau Exécutif).



HOSPITAL DE / HÔPITAL DE
CERDANYA / CERDAGNE
AECT - Agrupació Europea de Cooperació Territorial GECT - Groupement Européen de Coopération Territoriale

PERSONNE À CONTACTER

Direcció de recursos humans: Sra. Mireia Traserra
mtraserra@hcerdanya.eu

Gerent de la Regió Sanitària de l'Alt Pirineu i Aran: Sr. Miquel Abrantes
mabrantes.lluch@catsalut.cat

President de la Comissió Executiva: Sr. Xavier Faure
xavier.faure@ars.sante.fr